

PAR COURRIEL

Québec, le 24 août 2026



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100632

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 3 août 2026, visant à obtenir :

« des documents et renseignements détenus par le ministère du Tourisme concernant l'établissement d'hébergement touristique associé au numéro d'enregistrement 318589, situé au 2390, rue Frontenac, Montréal (Québec).

Je souhaite obtenir, dans la mesure où ces renseignements sont accessibles en vertu de la loi :

- 1. Le nom légal complet du titulaire de l'enregistrement ou de l'exploitant de l'établissement;*
- 2. La raison sociale, le cas échéant;*
- 3. L'adresse du titulaire ou de l'exploitant inscrite au dossier;*
- 4. Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu;*
- 5. Tout document permettant d'identifier la personne morale ou l'entité légalement responsable de l'exploitation de cet établissement;*
- 6. Le cas échéant, le nom légal et les coordonnées de l'exploitant ou du mandataire associé à cet établissement. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre. Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

... 2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours
 318589 - Certificat enregistrement
 318589 - Demande renouvellement
 DemandeResidencePrincipaleCITQ

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2390, rue Frontenac
Montréal (Québec) H2K 2Z9

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

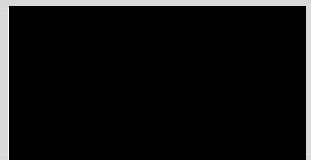
318589

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale



DÉLIVRÉ LE : **2026-03-06**

EXPIRE LE : **2027-05-23**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

Demande de renouvellement

- | | |
|---|---|
| 2 | <u>Établissement</u> |
| 3 | <u>Exploitant</u> |
| 4 | <u>Représentant</u> |
| 5 | <u>Documents à joindre</u> |
| 6 | <u>Acceptations et signatures</u> |

Établissement

Adresse de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

No civique

2390

Odonyme

rue Frontenac

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal

H2K2Z9

Municipalité

Montréal

Province

Québec

Catégorie de l'établissement

(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie

Établissements de résidence principale

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant

ARNAUD SUBERT

Forme juridique

Entreprise individuelle

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique

2390

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme

rue Frontenac

Municipalité

Montréal

Succursale

Code postal

H2K2Z9

Détails de l'adresse

Province

Québec

Pays

Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale

Téléphone secondaire

Courriel

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)	
Nom de famille Subert	Prénom Arnaud
Sexe Homme	

Adresse du représentant	
Numéro civique 2390	Subdivision (Appartement, bureau ou local)
Casier postal	Odonyme rue Frontenac
Municipalité Montréal	Succursale
Code postal H2K2Z9	Détails de l'adresse
Province Québec	Pays Canada
Municipalité postale	

Téléphones et courriel du représentant	
Téléphone principale [REDACTED]	Téléphone secondaire
Courriel arnaud@host-me.ca	

Documents à joindre

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Autorisation du propriétaire



Autorisation du syndicat des copropriétaires ou
déclaration de copropriété

Preuve de résidence – Document 1



Preuve de résidence – Document 2



Preuve d'assurance responsabilité civile de
2 000 000 \$ par événement



Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.



Non



Oui

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom

arnaud

Nom

Subert

Date de la déclaration: 06 mars 2026



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Date de création du formulaire

29 avril 2024 14h54

Je déclare qu'il s'agit de ma résidence principale dont l'adresse est celle indiquée aux ministères et organismes du gouvernement délivrant l'une ou l'autre des pièces suivantes. Cochez celle ou celles correspondant à votre situation :

- Permis de conduire du Québec

Êtes-vous propriétaire ou locataire?

Locataire

Est-ce que votre résidence principale est situé dans un immeuble en copropriété divisé?

Non

Joindre vos documents

Avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité (voir modèle ci-dessous)

Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement

Bail ou contrat de location

- [bail-2390-signature.pdf](#)

Autorisation du propriétaire (voir modèle ci-dessous)

- [autorisationf.jpg](#)

Photographie intérieure

Photographie extérieure (façade du bâtiment)

- [exterieur.jpg](#)

Vos renseignements

Adresse de la résidence principale

2390 Rue Frontenac

Appartement

Ville

Montréal

Arrondissement

Ville-Marie

Code postal

H2K 2Z9

Nom du ou des propriétaires ou locataires

Nombre de propriétaire ou locataire

1

Propriétaire ou locataire 1

M.

Propriétaire ou locataire 1 - Prénom et nom

arnaud subert

Date de naissance - Propriétaire ou locataire 1

M.

Prénom

arnaud

Nom

subert

Langue de correspondance

Français

Numéro de téléphone principal

Numéro de téléphone secondaire

Adresse courriel

Prénom

arnaud

Nom

subert

Avez-vous été reconnu(e) coupable

Non

- Je comprends qu’en vertu de l’article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l’hébergement touristique, commet une infraction et est passible d’une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$, s’il s’agit d’une personne physique, et de 5 000 \$ à 50 000 \$, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

Paieement

Numéro demande

RP-19702

Payment Method

PayPal Checkout

Order

Product	Qty	Unit Price	Price
Droits payables aux fins d’enregistrement	1	\$ 51.50 CAD	\$ 51.50 CAD
	Total		\$ 51.50 CAD